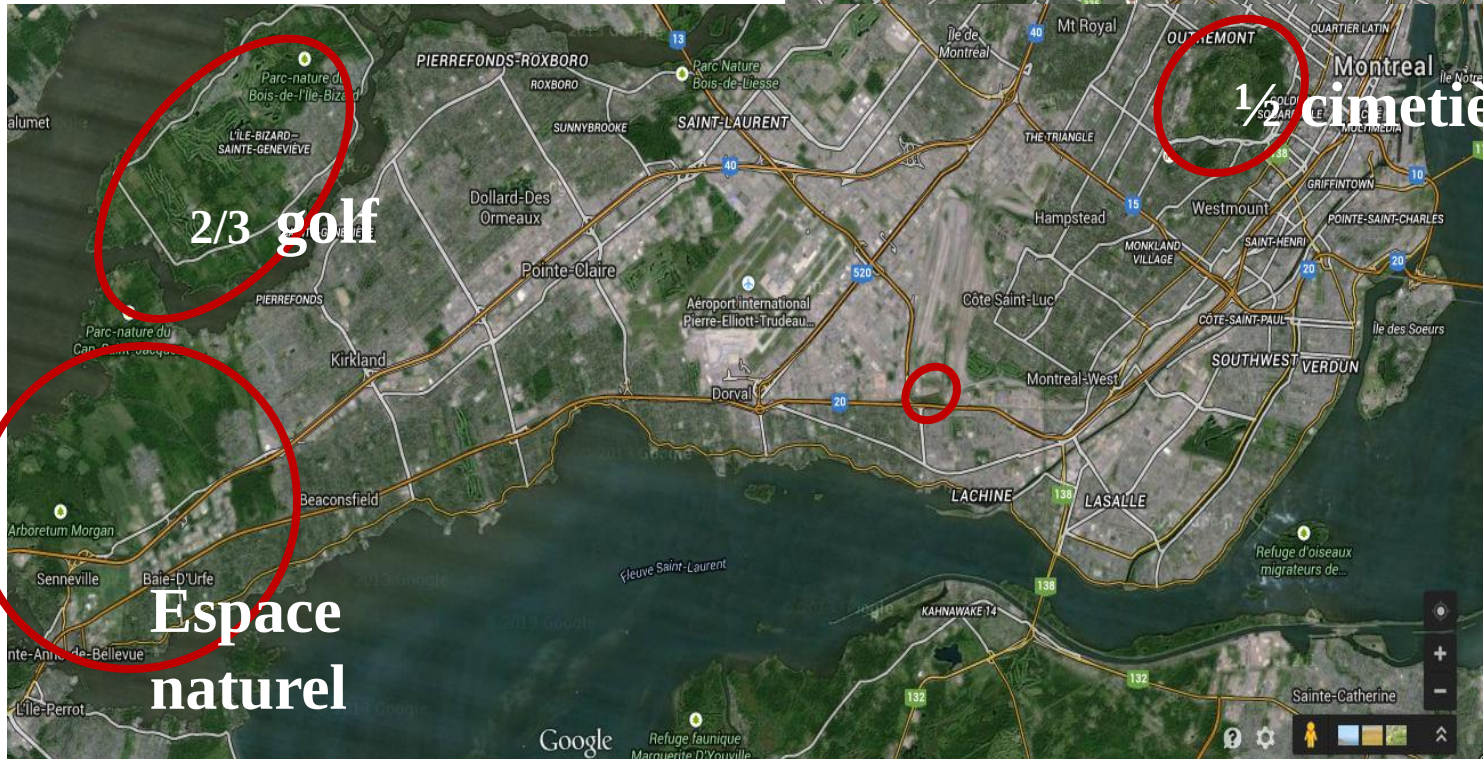


Vue satellite île de Montréal



ANNEXE III – OBJECTIFS DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT DES ÉCOTERRITOIRES

- Préserver l'intégrité des écosystèmes d'intérêt situés dans des territoires en développement
- Protéger et mettre en valeur le secteur ouest de l'île par le renforcement de la biodiversité, tout en assurant le maintien et la croissance des activités agricoles, la mise en valeur du patrimoine

Il y un manque de cohérence au
Projet de Schéma d'aménagement et de
développement de l'agglomération de
Montréal entre:

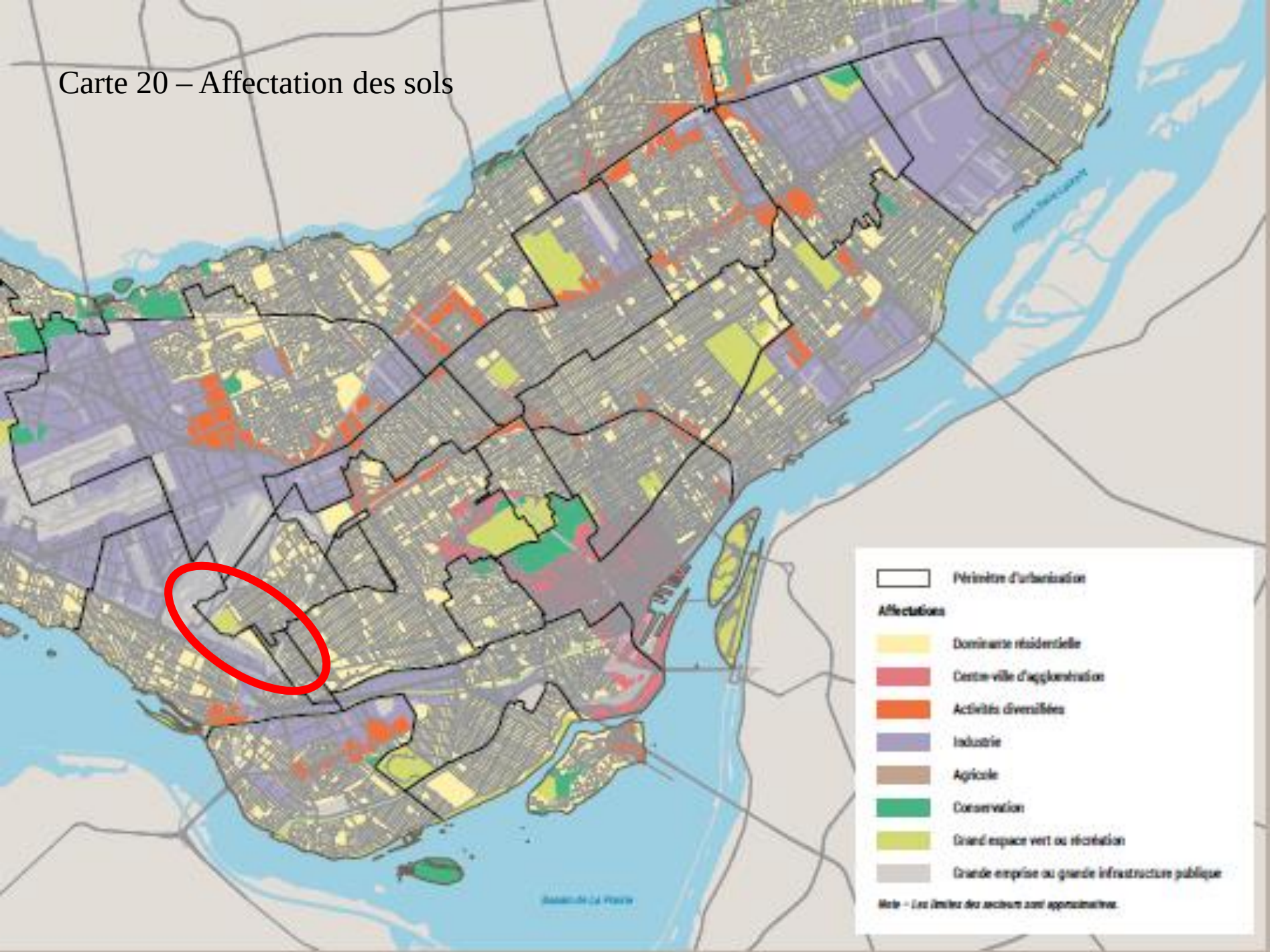
- les objectifs de conservation et
d'aménagement des éco territoires et
- l'affectation des sols des milieux naturels.

PARC DE MEADOWBROOK



En 2014, l'Office de Consultation publique de Montréal a adopté les recommandations de la Commission Labrecque pour préserver le golf Meadowbrook et qu'il devienne un Parc Nature qu'il soit connecté à la falaise St-Jacques par un corridor vert.
Ces recommandations ont été ignorées au schéma et par la Ville de Montréal.

Carte 20 – Affectation des sols



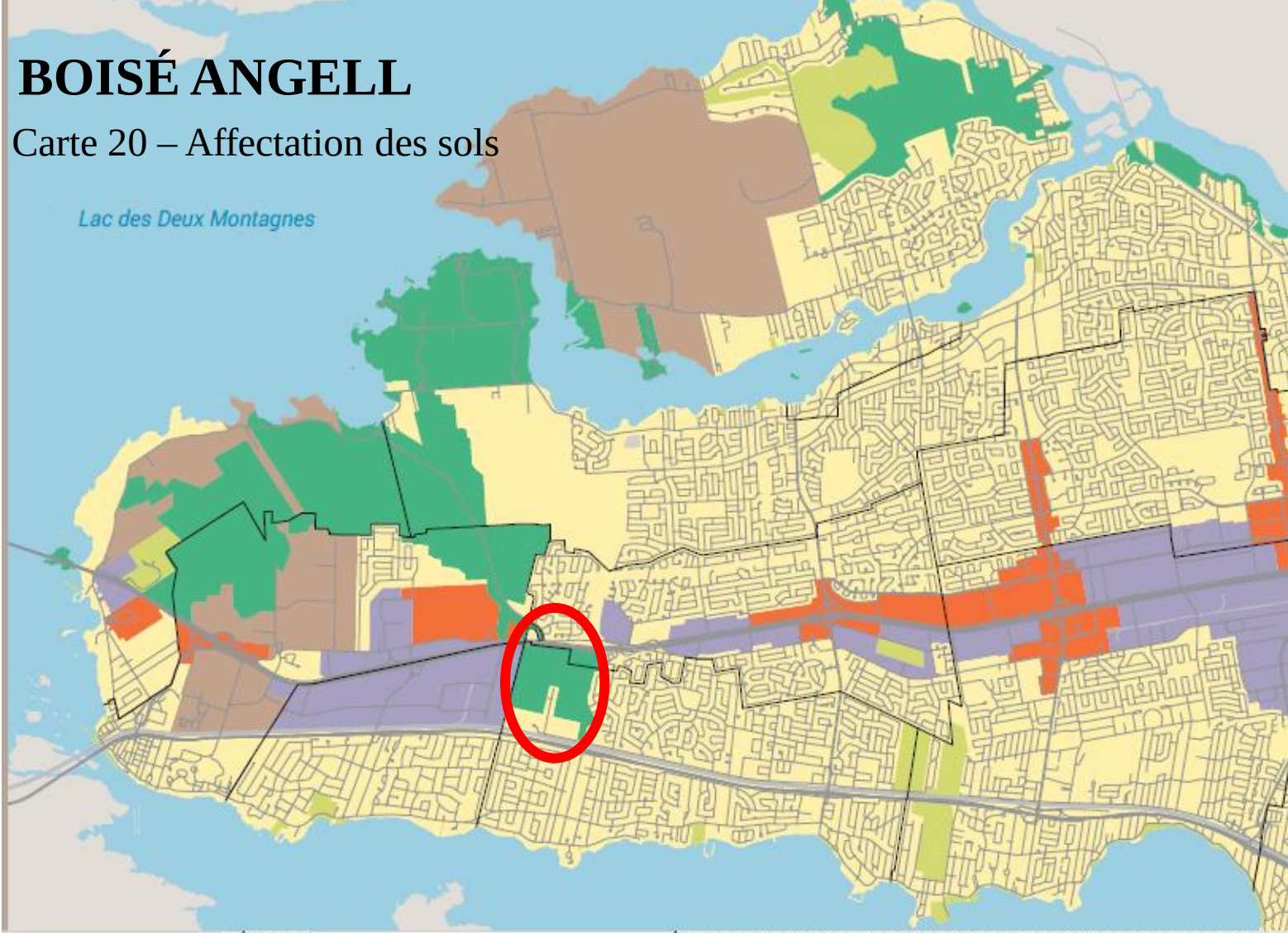
Pour être cohérent, je demande au Conseil, de modifier l'affectation du sol (carte 20) et de désigner l'intégrité de Meadowbrook, Grand espace vert.

Je recommande au Conseil d'inclure la globalité de cet ensemble dans la Trame verte de Montréal.

BOISÉ ANGELL

Carte 20 – Affectation des sols

Lac des Deux Montagnes



Je salue l'initiative du Conseil d'agglomération d'affecter une grande partie du boisé Angell à la conservation. Et, je demande au Conseil d'aller plus loin afin de modifier l'affectation du sol (carte 20) et préserver l'intégrité des écosystèmes d'intérêt situés dans des territoires en développement tel que les objectifs du Schéma le stipule.

J'ose aussi solliciter votre initiative pour faire valoir la spécificité du territoire et réduire au minimum la densité de la zone résidentielle dans une aire TOD situé à proximité d'un habitat d'exception.



Sur cette vue aérienne on peut observer les possibilités de déplacement de la faune du lac St-Louis au lac des Deux-Montagnes. Les cerfs, coyotes, des espèces menacés comme le pécan, la couleuvre brune et la tortue géographique habitent le boisé Angell, le Parc-de-la-Rivière-à-l'Orme en passant par la forêt Senneville, l'Arboretum Morgan, le Parc-agricole-du-Bois-de-la-Roche.

Et juste là, selon la carte 2, il y a un terrain à construire !

SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE NORD

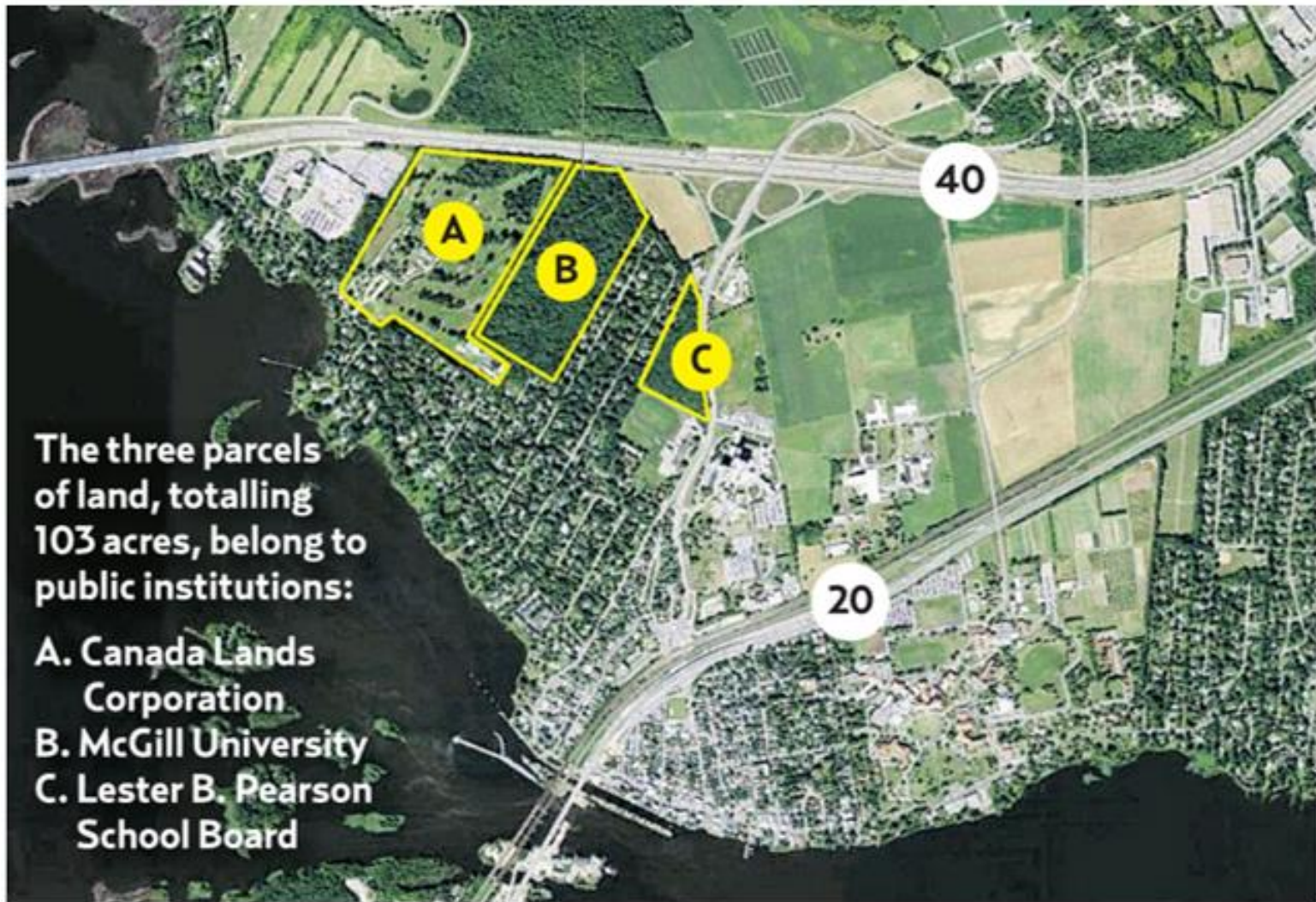


Le Projet de Schéma divise le secteur SAB Nord en trois affectations soit, *industrielle* au chemin Ste-Marie, *activités diversifiées* au centre et *dominance résidentielle* de 30logements/ha juste à coté d'un habitat avec des espèces floristiques menacés et d'un milieu humide. **Cela met à risque le milieu naturel.**

Encore une fois, Je demande au Conseil d'être cohérent et de modifier l'affectation du sol (carte 20) afin de préserver l'intégrité des écosystèmes d'intérêt situés dans des territoires en développement.

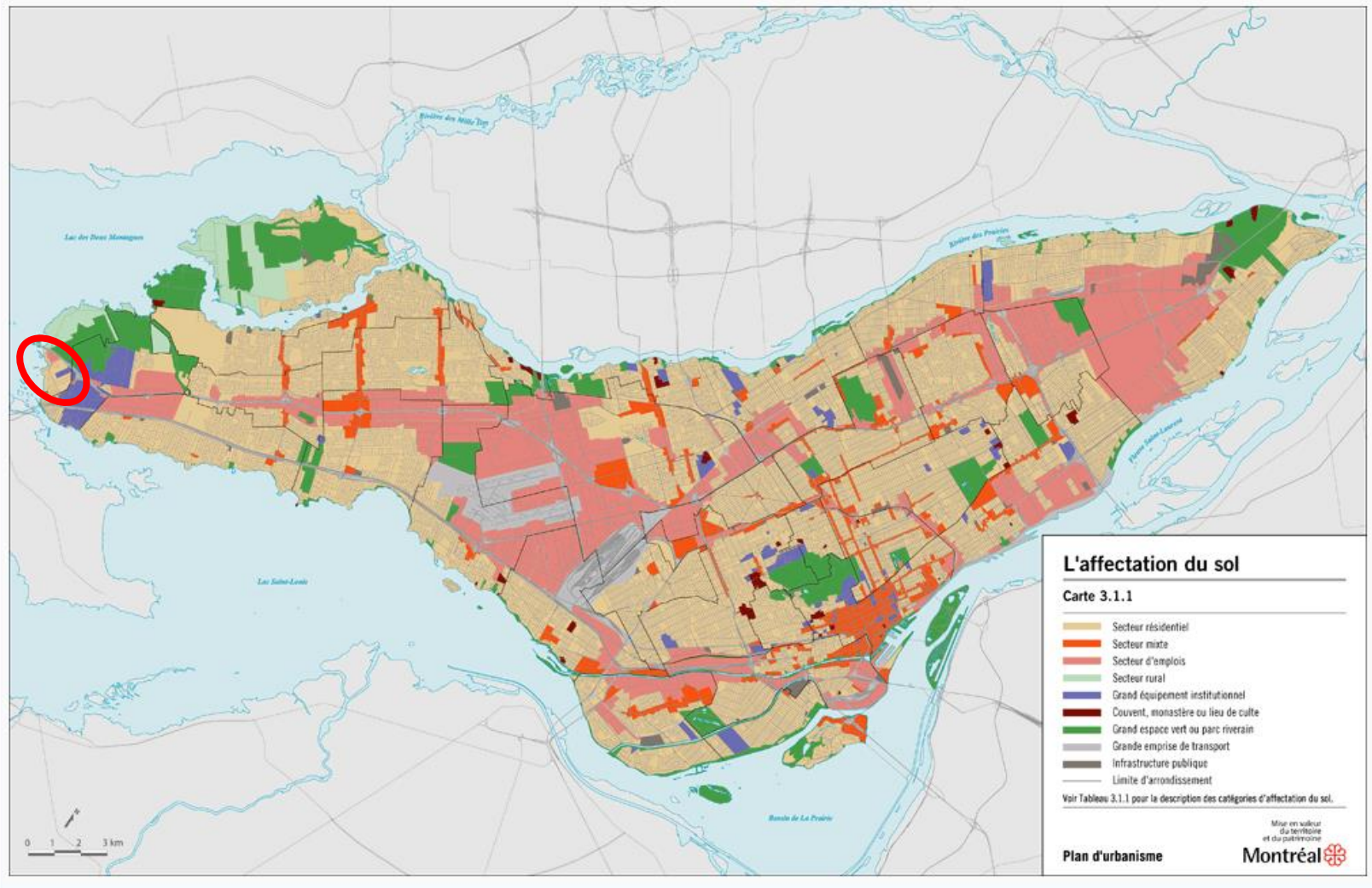
Je demande d'inclure le secteur nord de SAB dans le Concept de trame verte (carte 19) afin de protéger les espèces menacés, et de considérer une affectation du secteur en friche dans son plein potentiel de reboisement afin d'augmenter le couvert forestier de île de Montréal (carte 20).

BOISÉ MCGILL



Depuis l'adoption du PMAD le Plan d'urbanisme de Senneville a été adopté. 37192.6m² de forêt mature (C) et près de 24 hectares de terrain en friche (A) inclus dans l'Écoterritoire, ont été perdus au profit d'immobilier malgré l'opposition citoyenne.

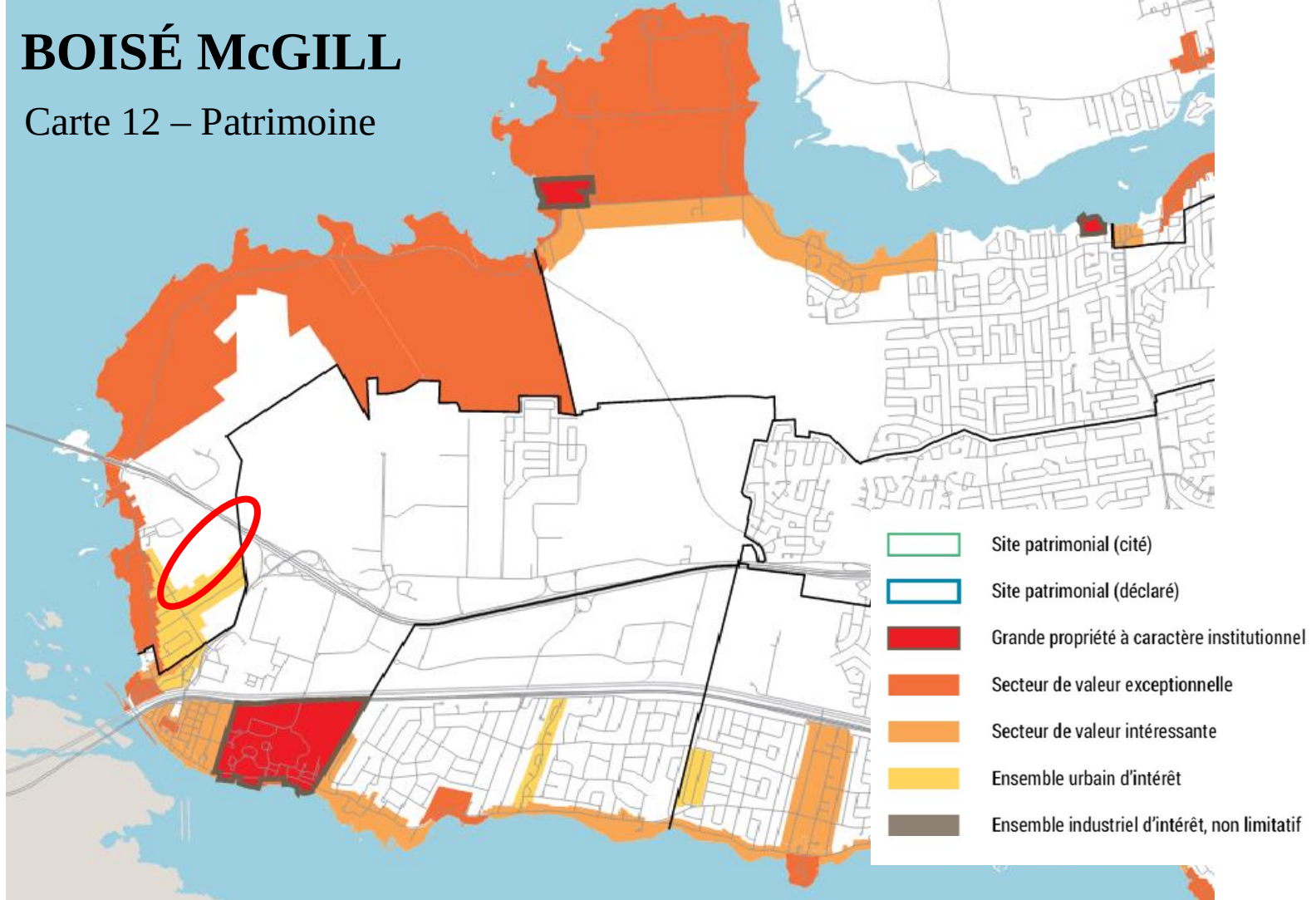
Carte 3.1.1
L'affectation du sol



Le boisé McGill a une superficie de 132 991.2m² et est d'une grande valeur écologique. Selon le Schéma 2004, il est actuellement affecté *Grand équipement institutionnel*.

BOISÉ MCGILL

Carte 12 – Patrimoine



En page 67 du Schéma on désigne la catégorie « grande propriété à caractère institutionnel » comme étant d'importance d'agglomération. Les grandes propriétés de cette catégorie sont indiquées sur la carte 12 – Patrimoine, et font l'objet de mesures de protection et de mise en valeur spécifiques.

C'est extrêmement préoccupant que le boisÉ McGill soit exclu de la carte 12

**PMAD - Critère
identification 3.1.1**

**Un boisé de
60 ans et plus**



A photograph of a forest stream. The water is calm, reflecting the surrounding trees and foliage. Several fallen branches and logs are scattered across the stream and along its banks. The forest floor is covered with fallen leaves, mostly in shades of brown and orange, with some green plants still visible. The trees are mostly bare, suggesting a late autumn or winter setting. The overall atmosphere is quiet and somewhat somber.

**Avec un milieu
humide et un
ruisseau...**

A close-up photograph of a tree trunk showing two different types of bark. On the left, the bark is dark brown with a deeply textured, scaly pattern. On the right, the bark is smoother and lighter in color, with some green moss growing on it. A thin, bare branch extends across the top of the frame.

plus de 6 espèces d'arbres

**Dans le boisée McGill on retrouve
le frêne, le merisier,
le bouleau blanc, ...**

A photograph of a tree trunk in a forest. The trunk has a light-colored, horizontally-banded bark. The base of the trunk is covered in moss. The ground is covered in fallen leaves and twigs, and other trees are visible in the background.



plusieurs espèces
d'érables :
le rouge, le manitoba,
le plane, le noir,
l'argenté, à sucre...



les peupliers

A photograph of a forest floor in early spring. The ground is covered with a dense carpet of bright green ferns. A narrow, dark dirt path winds through the forest. Numerous tall, slender tree trunks are visible, mostly without leaves, suggesting a deciduous forest. The lighting is soft and diffused, typical of an overcast day.

L'orme, le chêne, l'hêtre
et le noyer blanc,
une espèce en danger

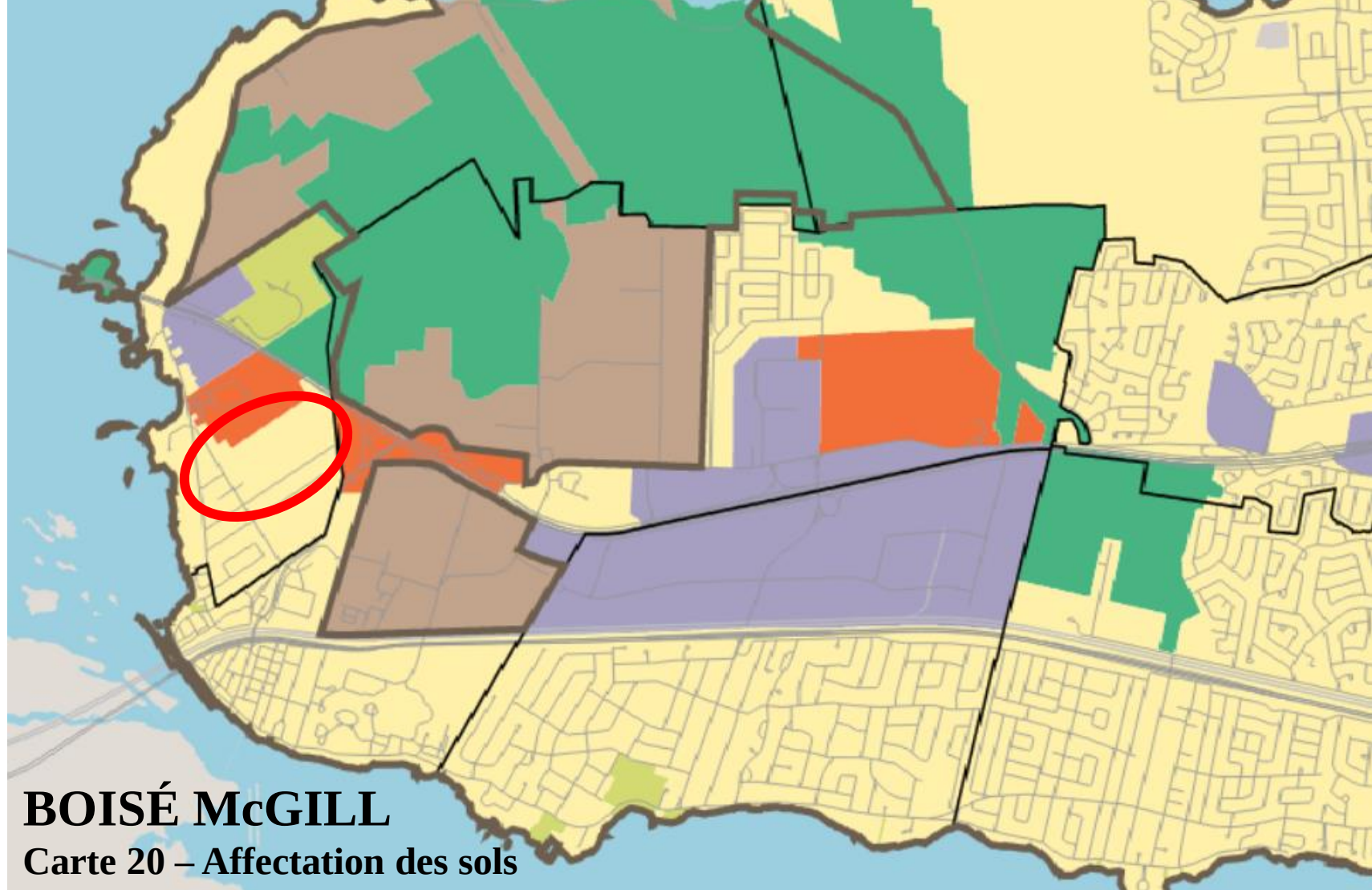
Identification de faune ou flore menacées

On y retrouve plusieurs espèces
de fougères, l'ail des bois, le
triliums et le gingembre sauvage





La couleuvre brune est une espèce menacée présente dans le périmètre du Boisé McGill. Par ses grands arbres, le boisé est aussi un habitat pour les oiseaux de proies: hibou, faucon, busard. Ces oiseaux utilisent le terrain en friche le long du boisé comme garde-manger.



BOISÉ MCGILL

Carte 20 – Affectation des sols

Le Conseil d'agglomération attribut au Schéma le boisé McGill une affectation *Dominance résidentiel* qui inclus un aspect institutionnel. Cela est un message confus qui fait place à l'interprétation juridique et cela met à risque les petites municipalités qui n'ont pas les moyens de se défendre contre les géants de l'immobilier.

**Je vous demande un message clair.
Le bien commun n'est pas à vendre!**

Ce changement met le boisé en péril, augmente la spéculation et met le bien commun à risque de poursuite juridique.

Conseil d'agglomération a tout le pouvoir nécessaire pour corriger la situation

Conserver son affectation actuel selon son statut de propriété universitaire



J'insiste, le boisé McGill fait parti des «grande propriété à caractère institutionnelle» de la carte 12 – Patrimoine.

Je demande que le boisé McGill ainsi que l'ensemble des installations institutionnels conservent leur affectation selon leur statut de propriété universitaire aux Grandes affectations du territoire carte 20

**Que le message soit clair,
le bien commun n'est pas à vendre!**

- **Modifier l'affectation des sols (carte 20) pour les milieux naturels identifiés à la carte 14 afin de réduire la spéculation immobilière et les risques de poursuites juridiques**





**Merci de votre
attention**

“Let the ideas arise from the community and remain under community control. The job of the Council is to facilitate, to listen, possibly to provide advice, contacts or funds and, most important, to ensure that bureaucracy does not get in the way of grassroots initiatives”

UK Local councilor involve in the Transition town project.